Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 275

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand No 275 6 juin 1974 Onzième année Rédacteur responsable:

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc Abonnement

pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1974: 21 francs 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley

275

Domaine

La Confédération ramenée au quart de cercle

Pas encore satisfaites, les banques!

Après l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires « concédée » par le Conseil fédéral, dans un communiqué, l'Association suisse des banquiers lâchait du bout des lèvres: « Ce n'est qu'un premier pas! ».

Il vaut du reste la peine de reprendre le communiqué en question tel qu'il a été diffusé par l'Agence télégraphique suisse: « Dans une prise de position, le porte-parole de l'Association suisse des banquiers, à Bâle, a reconnu qu'ainsi au moins un premier pas avait été fait en direction d'une adaptation aux conditions du marché; il s'agit maintenant de suivre attentivement l'évolution du marché du capital et de la formation des intérêts lors de l'acquisition de fonds étrangers à long terme par les banques et d'entreprendre ensuite d'autres démarches en cas de nécessité; en principe, le secteur hypothécaire ne peut être isolé du développement du marché du capital pris globalement, sans quoi il faudrait craindre une mise en danger de la construction de logements. »

Qu'en termes voilés ces choses-là sont dites! Ce mélange de satisfaction et d'avertissements menaçants devient cependant plus clair si l'on en restitue le contexte.

On savait bien que le taux hypothécaire augmenterait; malgré les conséquences lourdes pour les locataires et les paysans, malgré la relance de l'inflation, cette hausse était liée à celle du loyer de l'argent.

Chacun savait donc que l'on y arriverait tôt ou tard. Et bien que la tête d'étape fût connue, subsistait un enjeu, une épreuve de force entre l'autorité politique et les forces financières. Y parviendrait-on en juin, en automne, en 1975 seulement? M. Schürmann menait un combat d'arrière-garde, soutenu par le Conseil fédéral.

L'autorité politique s'est fait bousculer de manière spectaculaire. Elle espérait un répit estival, elle voulait tenir jusqu'à la trève des vacances. Or le printemps n'était pas achevé qu'elle était contrainte à hisser le drapeau blanc.

Tout d'abord, les emprunts hypothécaires ont été poussés à la hausse à un rythme essoufflant. Pas d'émission où le cours ne fût corrigé in extremis par rectification sur petit papier rose: 7 3/4 au lieu de 7 1/2, 8 au lieu de 7 3/4.

Puis la Confédération elle-même fut mise à l'épreuve. Rendue vulnérable par le fait qu'elle ne s'autofinance plus entièrement, qu'elle ne peut plus compter sur les seuls comptes de chèques postaux des PTT pour assurer sa trésorerie, obligée donc (la Banque nationale ne voulant plus imprimer du papier pour lui fournir des liquidités) de recourir à l'emprunt public, la Confédération a prêté le flanc.

Et, conséquence prévisible, l'emprunt officiel a été mis en échec. En clair, cela signifiait: voilà ce qui arrive quand on veut, pour des raisons politiques, fausser les lois naturelles (sic) du marché de l'argent.

Devant l'échec de son emprunt, malgré une première augmentation du taux en cours de route, la Confédération a admis qu'elle n'était pas en position de force: elle lâchait la hausse du taux hypothécaire.

Triomphe modeste des banques!

La Confédération retrouva ensuite d'autant plus d'énergie pour freiner des dépenses essentielles. Applaudie par une presse complaisante qui ne trouvait pas de mots assez forts pour louer le langage ferme du Conseil fédéral.

Nous aurions, quant à nous, cru que la dureté se manifesterait d'abord face aux puissances, notamment celles de l'argent...

Le pauvre type-brave type, engueulé au bureau, et qui passe au domicile conjugal un savon à son gosse, entretient, en famille, l'illusion de la dureté. C'est ce qui arrive au Papa fédéral.